

CANTINES SCOLAIRES LES CHANGEMENTS

A partir du 1^{er} octobre 2013 le système de réservation des repas de cantine fait peau neuve !

- + Facile** : Les tickets sont remplacés par un formulaire de réservation. Vos enfants sont automatiquement enregistrés à la réception du formulaire et du paiement.
- + Pratique** : La réservation par Internet vous évite de vous déplacer en Mairie. Le règlement par chèque peut être déposé en Mairie en dehors des horaires d'ouverture.
- + Moderne** : Vous pouvez réserver vos repas et les régler par carte bancaire sur le site Internet de la ville 24h/24h.

LES TROIS MODES DE RESERVATION

Internet

- www.apr.fr
rubrique:
"Votre Mairie"
- Paiement sécurisé par
Carte Bleue
- Accessible 24h/24h

Chèque

- Dépot du formulaire
de réservation +
chèque de règlement
dans une boîte aux
lettres en façade de la
Mairie
- Accessible 24h/24h

Espèces

- Dépot du formulaire
de réservation +
espèces en Mairie au
Service des Affaires
Scolaire
- Horaires d'ouverture:
- Lundi:
8h15 à 12h
14h à 17h
- Mercredi:
8h30 à 12h